

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00946
Numéro SIREN : 891 846 487
Nom ou dénomination : GROUPE ONYX

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt 1182

GROUPE ONYX

Société par Actions Simplifiée au capital de 501.000 Euros
Siège social : 7 Rue Jean Charcot – 35720 MESNIL ROC'H
891 846 487 RCS SAINT MALO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-cinq février,
A dix heures,

Les actionnaires de la société « GROUPE ONYX », société par actions simplifiée capital de 501.000 Euros, dont le siège social se situe 7 Rue Jean Charcot – 35720 MESNIL ROC'H (ci-après, la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Il est établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque actionnaire participant à l'assemblée en entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Alexis DESILLES, en sa qualité de Président.

Monsieur Laurent CASTEL est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ainsi l'intégralité des actions, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Attribution d'une mission complémentaire au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028, la société « BG&A », société par actions simplifiée au capital de 500 Euros et enregistrée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 922.924.584, laquelle a fait savoir à la Société qu'elle acceptait la mission qui vient de lui être confiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'attribuer au commissaire aux comptes titulaire « BG&A » désigné dans la résolution précédente, une mission complémentaire pour l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, laquelle a été acceptée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum des Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

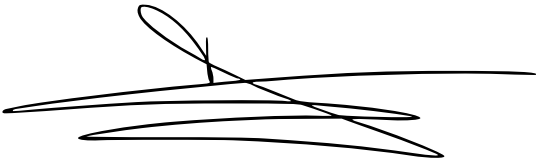
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Monsieur Alexis DESILLES

Président de séance

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes and a loop at the top.

Monsieur Laurent CASTEL

Secrétaire de séance

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and several overlapping horizontal strokes.